



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 73 bis du 18 JUIN 2015



Décision portant délégation de signature à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acisé)

Département : HERAULT

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 121-21, nommant le représentant de l'Etat dans le département en qualité d'ordonnateur secondaire dans les programmes d'intervention et les crédits qui lui sont délégués par le directeur général ,

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acisé),

Vu le décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu le décret du 7 novembre 2009 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault,

Vu le décret du 25 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Frédéric LOISEAU en qualité de directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault,

Vu le décret du 22 mai 2013 portant nomination de Monsieur Olivier JACOB en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2013 portant nomination de M. François BORDAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'ETAT en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault,

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 12 février 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté n° 2013-I-2160 du 13 novembre 2013 portant délégation de signature du Préfet de département à M. François BORDAS, Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault,

Vu la décision en date du 12 novembre 2013 du directeur général de l'Acisé portant nomination de Monsieur François BORDAS, directeur départemental de la cohésion sociale, en qualité de délégué départemental adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour le département de l'Hérault,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015, paru dans le journal officiel du 21 mars 2015, nommant Monsieur Henri CARBUCCIA, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Hérault à compter du 15 avril 2015,

M. Pierre de BOUSQUET, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, délégué de l'Acsé pour le département,

Décide,

Article 1

La décision du 20 mai 2014 portant délégation de signature à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est abrogée.

Article 2

Monsieur François BORDAS, délégué départemental adjoint de l'Acsé pour le département de l'Hérault, a délégation à l'effet de signer, au nom du délégué de l'Acsé, les actes relevant des programmes d'intervention de l'agence sur le département, dans la limite du budget annuel alloué par l'Acsé pour le département, notamment les décisions et conventions attributives de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du budget du département.

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet délégué de l'Agence pour le département de l'Hérault, Monsieur Olivier JACOB, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, peut signer les décisions et conventions attributives de subvention au delà du seuil de 90 000€.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BORDAS, délégué départemental adjoint de l'Acsé, délégation est donnée à **Monsieur Henri CARBUCCIA**, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, à l'effet de signer au nom du délégué de l'Acsé :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions attributives de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget du département.

Article 4

En ce qui concerne les actes ressortissant à la mise en œuvre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LOISEAU, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du délégué de l'Acsé pour le département :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions attributives de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet délégué de l'Acsé pour le département de l'Hérault, délégation est donnée à Monsieur Olivier JACOB, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, à l'effet de signer, pour ce qui relève de la mise en œuvre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), les décisions et conventions attributives de subvention au-delà du seuil de 90 000 €.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Monsieur Henri CARBUCCIA, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, à Madame Sylvie HERVE, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du Pôle Politique de la Ville et à Madame Edith MOUTTE, attachée d'administration de l'Etat, chef du service politique de la ville, à l'effet de signer au nom du délégué de l'Acsé pour le département et dans la limite de leurs attributions :

- tous les documents d'exécution financière du budget autres que les décisions et conventions attributives de subvention.

Fait à Montpellier le 18 juin 2015

Le Préfet,
Délégué de l'Acse pour le département,

Pierre de BOUSQUET



Fiche récapitulative des personnes habilitées à signer les documents de l'Acse (art R121-21 code de l'action sociale et des familles)

Département : HERAULT

Nom	Prénom	fonction	Adresse	tel	mel
DE BOUSQUET	Pierre	Préfet délégué de l'Acse pour le département de l'Hérault	Préfecture de l'Hérault Place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2	04.67.61.61.01	pierre.de-bousquet@herault.gouv.fr
BORDAS	François	Directeur départemental de la Cohésion Sociale. Délégué départemental adjoint de l'Acse	Direction départementale de la Cohésion sociale. Rue Serge Lifar - CS 97378 – 34184 Montpellier cedex 4	04.67.41.72.72	francois.bordas@herault.gouv.fr
JACOB	Olivier	Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault	Préfecture de l'Hérault Place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2	04.67.61.61.10	olivier.jacob@herault.gouv.fr
LOISEAU	Frédéric	Directeur de Cabinet	Préfecture de l'Hérault Place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2	04.67.61.61.20	frederic.loiseau@herault.gouv.fr
CARBUCCIA	Henri	Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale	Direction départementale de la Cohésion sociale. Rue Serge Lifar - CS 97378 – 34184 Montpellier cedex 4	04.67.41.72.27	henri.carbuccia@herault.gouv.fr
HERVE	Sylvie	Attachée Principale d'administration de l'Etat, responsable du Pôle Politique de la Ville à la direction départementale de la cohésion sociale	Direction départementale de la Cohésion sociale. Rue Serge Lifar - CS 97378 – 34184 Montpellier cedex 4	04.67.41.72.45	sylvie.herve@herault.gouv.fr
MOUTTE	Edith	Attachée d'administration de l'Etat, chef de la Mission Politique de la Ville à la direction départementale de la cohésion sociale	Direction départementale de la Cohésion sociale. Rue Serge Lifar - CS 97378 – 34184 Montpellier cedex 4	04.67.41.72.38	Edith.moutte@herault.gouv.fr

Signature du Préfet :
Pour le Préfet et par délégation,

Fiche mise à jour le :

Fiche reçue à l'Agence le :

Fiche initiale à envoyer à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances- DAF-209, rue de Bercy- 75585 Paris Cedex 12

Mises à jour à envoyer à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances- Agence Comptable-209, rue de Bercy- 75585 Paris Cedex 12